



HAL
open science

Diplomate, huguenot ou humaniste ? Le modèle de l'agent français auprès des princes protestants de l'Empire (1589–1620)

Camille Desenclos

► To cite this version:

Camille Desenclos. Diplomate, huguenot ou humaniste ? Le modèle de l'agent français auprès des princes protestants de l'Empire (1589–1620). Indravati Félicité (dir.). L'Identité du diplomate (Moyen Âge-XIXe siècle). Métier ou noble loisir ?, Classiques Garnier, pp.31-44, 2020, 978-2-40610-464-3. <hal-04071992>

HAL Id: hal-04071992

<https://u-picardie.hal.science/hal-04071992v1>

Submitted on 15 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Diplomate, huguenot ou humaniste ?

Le modèle de l'agent français auprès des princes protestants de l'Empire (1589-1620)

Camille Desenclos

Université de Haute-Alsace

Territoire politique complexe, le Saint-Empire confronte la diplomatie française à de nombreux enjeux depuis l'accession au trône de Henri IV et la conversion progressive au calvinisme de nombreux potentats impériaux¹. L'émergence de nouveaux centres de pouvoir, dont la confession rejoint les inclinations premières du roi, jointe au besoin de s'attacher durablement l'amitié de ces potentats, oblige la diplomatie française à repenser les modalités de sa présence diplomatique auprès de ces territoires qui, par leur dynamique politique et institutionnelle particulière, questionnent le modèle, encore jeune, des représentations permanentes, avant tout adapté aux grandes Cours européennes². La présence permanente auprès des princes protestants, officialisée en 1589³, disparaît cependant dès 1620. Entre ces deux dates, se seront succédé quatre agents – Philippe Canaye, seigneur de Fresnes (1589-1593) ; Jacques Bongars (1593-1611) ; Jean Hotman, seigneur de Villiers-Saint-Paul (1609-1614) ; Étienne de Sainte-Catherine (1612-1620) – dont le statut variable révèle le difficile mariage entre les besoins diplomatiques particuliers créés par l'Empire et la structure diplomatique permanente. Plus encore, les fortes similitudes dans leurs qualités, parcours et réseaux, pourtant éloignés de ceux des autres agents diplomatiques français, ne manquent pas d'interpeller. Tous sont calvinistes, membres actifs de la République des Lettres et ont accompli l'intégralité de leurs missions diplomatiques, à une exception près, dans des territoires protestants, proches ou membres de l'Empire. S'il y eut quelques agents, ouvertement, protestants, lettrés ou ayant exercé au sein d'un seul territoire, la conjonction de ces qualités suggère l'existence d'un modèle recherché, ou du moins encouragé, par la diplomatie française pour répondre aux enjeux spécifiques que les princes protestants de l'Empire, devenus indispensables à la politique

1 À la suite du Palatinat, redevenu calviniste en 1583, le landgrave de Hesse, en 1605 puis l'électeur de Brandebourg, en 1613, choisissent de se convertir, modifiant durablement l'équilibre confessionnel de l'Empire.

2 Si la pratique des représentations permanentes s'est développée au cours du XVI^e siècle, elle demeure exceptionnelle pour et auprès des « petits princes » (Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne XVI^e -XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 298).

3 Alors que les princes protestants de l'Empire faisaient essentiellement l'objet de missions extraordinaires, l'instruction délivrée au duc de Bouillon en octobre 1590 fait état de la volonté royale de maintenir un ambassadeur, permanent, dans l'Empire (Bibliothèque Nationale de France [désormais « BnF »], Cinq Cent Colbert 31, fol. 125) Voir également, Friedrich Beiderbeck, *Zwischen Religionskrieg, Reichskrise und europäischem Hegemoniekampf : Heinrich IV. von Frankreich und die protestantischen Reichsstände*, Berlin, Berliner Wissenschafts-Verlag, 2005, p. 86.

étrangère du roi, lui opposent.

Un statut institutionnel particulier

La nature composite de l'Empire constitue un véritable défi pour les diplomaties. L'établissement d'une résidence diplomatique suppose l'existence d'un centre politique identifié et stable, ce que l'Empire, à l'exception des Cours de Vienne et de Bruxelles, ne paraît fournir au tournant du XVII^e siècle. De fait, alors que les envois diplomatiques se font toujours à destination d'un État, Canaye, Bongars et Hotman sont envoyés vers plusieurs potentats afin de n'en privilégier un par rapport à l'autre. Il faut attendre 1612 pour que Sainte-Catherine soit envoyé vers le seul électeur palatin, alors à la tête de l'Union évangélique. S'appuyant sur l'activité diplomatique dense déployée par Henri de Navarre dans les années 1580, les premières résidences constituent une parfaite combinaison politique entre l'itinérance de l'extraordinaire et la permanence de l'ordinaire : elles confortent les princes protestants dans leur soutien au roi en illustrant la volonté royale de maintenir des liens forts, sans pour autant les institutionnaliser et devoir s'en justifier auprès des potentats catholiques. Surtout, elles permettent de s'adapter aisément aux besoins et circonstances évolutives des affaires tant impériales que françaises. Bongars ainsi ne reçoit pas moins de six instructions lors de ses deux décennies au service du roi⁴. Si des instructions multiples peuvent être provoquées par un retour temporaire en France ou un événement d'importance, leurs fréquence et contenu révèlent le statut conféré par la diplomatie française à Bongars : celle d'un agent extraordinaire que l'affectation systématique à l'Empire transforma, de fait, en résident permanent⁵. Alors que Bongars a œuvré, par ses séjours répétés, à la normalisation d'une présence et action diplomatique auprès des princes protestants, le statut de Jean Hotman est plus flou. Aucune instruction officielle n'a apparemment été émise ; seule une simple dépêche, annotée par Hotman comme « Mon instruction quand je vins en Juliers »⁶, lui fut transmise. Dans cette dépêche, le secrétaire d'État des Affaires étrangères le charge de s'informer de l'état dans lequel se trouvent les affaires des Provinces-Unies et des duchés de Clèves et Juliers, ainsi que d'éventuelles menées diplomatiques étrangères. Hotman n'est initialement chargé d'aucune négociation ou office de représentation, uniquement d'une mission d'information. La raison en est simple : il n'est envoyé

4 BnF, Manuscrits français [désormais « fr. »] 16201, fol. 415-422, 3 décembre 1593 ; fr. 7126, fol. 51-53, 29 septembre 1594 ; fr. 7126, fol. 47-49, 2 février 1595 ; fr. 16201, fol. 106, 2 février 1599 ; fr. 16201, fol. 174-198, 1609 ; fr. 16201, fol. 215-227, novembre 1609.

5 L'instruction délivrée en 1599 est à cet égard représentative. Avant toute autre mission contextuelle, elle justifie le renvoi dans l'Empire de Bongars, qualifié d'« agent ordinaire », pour « continuer le soing qu'il a eu jusques à present de la conduite [des affaires] » (BnF, fr. 16201, fol. 106).

6 BnF, fr. 4030, fol. 7, Villeroy à Hotman, 14 juin 1609.

dans l'Empire pour le service du roi, mais par le duc de Bouillon⁷. La diplomatie française a simplement pris avantage, sur la suggestion de Hotman, de son séjour dans l'Empire pour disposer d'une source d'information supplémentaire⁸. Très rapidement cependant, le pouvoir royal paraît considérer Hotman comme un agent diplomatique et le charge de représenter de sa part discours et informations auprès des princes protestants, mais « comme de vous mesme »⁹. Sans être fréquente, une telle pratique est régulièrement mise en œuvre afin d'accroître, à coût et engagement moindres, points d'information et d'influence. Contrairement à la pratique courante cependant, le séjour de Hotman s'inscrit dans la durée, même si les conditions et temporalité du glissement d'un service ponctuel à un service diplomatique demeurent peu claires. En septembre 1611, Hotman est officiellement recommandé aux sieurs de La Vieuville et de Sèlves, envoyés à Aix-la-Chapelle, comme « agent residant à Dusseldorf »¹⁰. L'adjonction de « agent » et « residant » révèle ici la profonde polysémie, volontairement entretenue, du terme « résident » dont l'utilisation dans les terminologie et hiérarchie diplomatiques n'est encore entièrement fixée¹¹. Hotman n'est pas un agent diplomatique mais un serviteur du roi, séjournant pour un temps indéterminé, résidant, donc, dans l'Empire. Ni informateur car maintenu à Düsseldorf par la seule volonté royale¹², ni agent diplomatique officiellement appointé, Hotman sert simplement les intérêts du roi à l'étranger, jusqu'à devenir, tant par la pratique que par la longueur de son séjour, résident permanent¹³.

Si les dénominations diplomatiques fluctuantes ne sont pas liées à Hotman ou à l'Empire mais sont la conséquence d'une diplomatie encore jeune dans ses institutions et pratiques, l'origine de sa présence dans l'Empire et les modalités de son maintien le différencient des autres représentants permanents. Plus que des résidents permanents, Canaye, Bongars et Hotman ont été des agents extraordinaires que les circonstances internationales et amitiés particulières ont maintenus auprès des princes protestants de l'Empire, réunissant les cadres traditionnels des diplomaties ordinaire et extraordinaire. Sont donc attendues d'eux les qualités traditionnellement attribuées aux diplomates mais également des compétences, aussi rares que spécifiques, pour faire face aux enjeux tant de leur

7 BnF, fr. 16201, fol. 212, Instruction délivrée à Badouere, août 1609.

8 BnF, fr. 4030, fol. 256, Villeroy à Hotman, 4 juin 1609.

9 BnF, fr. 4030, fol. 20, Villeroy à Hotman, 6 septembre 1609. L'expression est soudainement chiffrée, suggérant un maintien volontaire du statut ambigu de Hotman.

10 BnF, fr. 16201, fol. 331, 10 septembre 1611.

11 Jean Hotman, dans son traité, met en valeur la difficulté de définir avec précision une fonction qui n'a pas encore réellement de nom, « legatus » demeurant beaucoup plus vague qu'« ambassadeur » (Jean Hotman, *L'ambassadeur*, s.l., 1603, p. 2). Voir également Camille Desenclos, *Les mots du pouvoir : la communication politique de la France dans le Saint-Empire au début de la guerre de Trente Ans (1617-1624)*, thèse de doctorat, École nationale des chartes, 2014, t. 1, p. 106-107 ; Ruth Kohlndorfer-Fries, *Diplomatie und Gelehrtenrepublik : die Kontakte des französische Gesandten Jacques Bongars (1554-1612)*, Tübingen, Niemeyer, 2009, p. 34-37.

12 Ses dépêches, tout comme les commandements qui lui sont régulièrement adressés, le distinguent par ailleurs du simple informateur.

13 Le passeport délivré en 1611 à la femme de Hotman pour lui permettre de le rejoindre à Düsseldorf ancre officiellement son séjour dans la durée (BnF, fr. 4030, fol. 4, 18 avril 1611).

charge que des territoires vers lesquels ils sont envoyés.

Une professionnalisation par la spécialisation

Déterminer les qualités requises pour la pratique diplomatique au tournant du XVII^e siècle est une véritable gageure. Le secrétariat d'État des Affaires étrangères est peu disert sur sa propre conception de l'exercice diplomatique : aucun mémoire dressant le portrait, théorique ou pratique, bon ou mauvais, de l'agent diplomatique n'a été conservé et les dépêches sont presque exclusivement dédiées à la mise en œuvre de la politique étrangère. Les missions à mener sont décrites, mais jamais les raisons du recrutement, les compétences ou connaissances à mobiliser. Seules les instructions et lettres de créance fournissent quelques rares éléments, difficiles d'interprétation en raison de leur caractère public et donc nécessairement laudatif. Le pouvoir royal s'y fend parfois de quelques mots pour justifier le choix d'un agent. À la fidélité ou affection portée au service du roi, s'ajoute régulièrement l'expérience, sans néanmoins que les modalités de son acquisition ne soient précisées¹⁴. S'il n'est spécifique à l'Empire, ce dernier critère souligne la primauté progressivement accordée à une efficacité et qualité de service immédiates.

Les qualités du « parfait ambassadeur »¹⁵ cependant demeurent bien connues grâce au traité de Hotman, *L'ambassadeur*, qui, bien que théorique, s'appuie amplement sur l'expérience de son auteur et celle de ses contemporains pour se parer d'un certain réalisme. Outre sa noblesse, l'ambassadeur doit être pourvu de toutes les vertus attribuées aux princes afin de les représenter dignement et leur faire honneur. Il doit être un homme bien né, doté d'une belle apparence, bon rhéteur, doté de connaissances en histoire et politique. Il doit donc avoir voyagé et exercé au préalable des charges d'État. À ce titre, les agents français envoyés auprès des princes protestants¹⁶ correspondent à ce modèle à la fois idéal et réel¹⁷. Si rien ne les destinait à entrer en diplomatie, n'appartenant pas au vivier des serviteurs du roi à l'étranger, ils en reprennent le parcours en assistant un diplomate afin d'acquérir, en l'absence de toute formation théorique aux fonctions diplomatiques, les compétences

14 Bibliothèque Municipale d'Orléans [désormais « BM Orléans »], Ms 486, n.f., lettre de créance à l'intention de Bongars, 7 mai 1600.

15 Hillard von Thiessen, « Diplomatie vom *type ancien*. Überlegungen zu einem Idealtypus des frühneuzeitlichen Gesandtschaftswesen », dans : Hillard von Thiessen, Christian Windler (dir.), *Akteure der Außenbeziehungen : Netzwerke und Interkulturalität im historischen Wandel*, Cologne, Böhlau, 2010, p. 471-503.

16 Sainte-Catherine demeure l'agent le plus méconnu. Nous ignorons tout ou presque de son origine sociale, de sa formation et plus largement de sa vie privée. Seule une mention d'un procès à Bâle entre 1623 et 1624 (BnF, fr. 4122, fol. 121, Lingelsheim à Sainte-Catherine, Strasbourg, 27 novembre 1623) suggère l'existence d'attaches en Suisse, fréquentes dans la communauté huguenote qui s'y réfugie dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

17 Seule la qualité de leur naissance pourrait être mise en doute. La noblesse des Hotman n'est reconnue que par arrêt en 1615, sur de faux fondements par ailleurs (Robert Descimon, « La réconciliation des Hotman protestants et catholiques (des années 1580 aux années 1630) », dans : Thierry Wanegfflen (dir.), *De Michel de L'Hospital à l'édit de Nantes : politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, 2002, p. 529-562), tandis que la noblesse de Bongars date d'une génération seulement (Ruth Kohndorfer-Fries, *Diplomatie und Gelehrtenrepublik...*, op. cit., p. 20).

requis. Cette première expérience surtout inclut déjà l'Empire et l'Europe protestante : Bongars assiste Jacques de Ségur-Pardaillan, envoyé en 1585 auprès des princes protestants européens¹⁸ ; Hotman accompagne Robert Dudley, comte de Leicester, aux Pays-Bas¹⁹ avant, en 1597, d'assister comme secrétaire son oncle François de Mortefontaine, ambassadeur en Suisse²⁰. Seules exceptions, Canaye assiste François de Noailles lors de son ambassade au Levant en 1572²¹ et Sainte-Catherine paraît avoir été envoyé seul en Suède en 1605²², probablement en raison de l'importance diplomatique moindre accordée à cet envoi. Pour sa seconde mission à l'inverse, il accompagne en 1607 le Président Jeannin aux Provinces-Unies²³. Tous enfin ont accompli, avant leur entrée au service du roi, un Grand Tour ou de nombreux voyages en Europe²⁴.

Hotman opère, dans son traité, une véritable synthèse de trois modèles, anciens ou en devenir – le noble diplomate, le diplomate lettré et le diplomate de métier –²⁵ dont la retranscription, sans que cela ne soit un hasard, s'observe parmi les agents français envoyés dans l'Empire. Non seulement Hotman se réfère à Bongars comme exemple de parfait diplomate²⁶, mais il cherche alors à obtenir une charge royale et met donc, incidemment, ses propres qualités en valeur. Ce modèle ne saurait donc être considéré comme représentatif de l'idéal recherché et mis en application par la diplomatie française, tout au plus comme une déclinaison, humaniste et pragmatique, d'un idéal générique, mais présentant des innovations notoires. Hotman y met notamment en exergue le besoin d'adaptation des agents aux territoires étrangers vers lesquels ils sont envoyés tant par la confession²⁷, la maîtrise des langues étrangères²⁸ que l'ampleur du réseau d'informateurs²⁹.

18 *Ibid.*, p. 48-52.

19 Fernand Schickler, « Hotman et son temps », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. 17, 1868, p. 102-103 ; Mona Garloff, *Irenik, Gelehrsamkeit und Politik : Jean Hotman und der europäische Religionskonflikt um 1600*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2014 p. 50.

20 *Ibid.*, p. 57.

21 Sylvio de Franceschi, « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises de suprématie temporelle sur la république chrétienne », *Histoire, économie et société*, t. 23-4, 2004, p. 560.

22 Madeleine Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu : le secrétariat d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, Peter Lang, 2006, p. 281n.

23 BnF, Pièces Originales 2746 ; cité par Sven Adolf, *Relation du royaume de Suède par Monsieur de Sainte-Catherine*, Göteborg, 1980, p. 10.

24 Béatrice Nicollier-De Weck, *Hubert Languet (1518-1581) : un réseau politique international de Mélanchton à Guillaume d'Orange*, Genève, Droz, 1995, p. 199-200 ; Ruth Kohndorfer-Fries, *Diplomatie und Gelehrtenrepublik...*, *op. cit.*, p. 27-30 ; Mona Garloff, *Irenik, Gelehrsamkeit und Politik...*, *op. cit.*, p. 49-57.

25 Souvent désigné comme « diplomate savant », ce modèle ne saurait être confondu avec le diplomate lettré ou humaniste du XVI^e siècle dont les rapports au pouvoir étaient plus distants, notamment en raison d'une imbrication plus étroite entre les réseaux de la République des Lettres et le réseau européen du pouvoir (Ruth Kohndorfer-Fries, « Le réseau politico-savant du diplomate Jacques Bongars (1554-1612) », dans : Marc Fumaroli (dir.), *Les premiers siècles de la République européenne des Lettres*, Paris, Alain Baudry, 2005, p. 324).

26 Mona Garloff, *Irenik, Gelehrsamkeit und Politik...*, *op. cit.*, p. 57-58.

27 Jean Hotman, *L'ambassadeur...*, *op. cit.*, p. 7-9 et p. 50.

28 *Ibid.*, p. 16.

29 *Ibid.*, p. 63-64.

Placer un catholique intransigeant auprès d'alliés protestants serait mal perçu : il importe de maintenir une relation de confiance et d'amitié avec les princes protestants, plus encore après la conversion au catholicisme de Henri IV. L'envoi d'agents, déjà connus de ces derniers et partageant leur confession, est sinon nécessaire, du moins souhaitée par les princes eux-mêmes³⁰ et facilitée par l'avènement de Henri IV. De fait, les quatre agents français appartiennent tous à la communauté huguenote et ne s'en cachent guère. Si l'Empire constitue un des rares territoires vers lesquels des huguenots peuvent être envoyés, la confession fait ici office de critère de recrutement par le pouvoir royal.

Au-delà de cet atout confessionnel, d'autres compétences spécifiques, notamment linguistiques, ont certainement favorisé leur entrée au service du roi. Bongars fait ainsi ses débuts comme « secrétaire-interprète », révélant une rare compétence à la fin du XVI^e siècle : la maîtrise de l'allemand, langue encore associée aux reîtres voire aux peuples barbares³¹. Si le français et le latin sont les principales langues employées lors des interactions, orales ou écrites, avec les princes protestants ou leurs conseillers, l'allemand demeure indispensable pour collecter des informations et nouer durablement des relations. Résultant certainement de leurs années universitaires³², de leurs voyages ou plus largement d'un arrière-plan familial et amical favorable, cette connaissance dépasse le seul cadre linguistique et laisse entrevoir une véritable culture germanophone, voire germanophile, atout essentiel pour une intégration rapide dans les sociétés impériales. Celle-ci étant fort peu partagée dans le royaume de France, il n'est guère étonnant de voir émerger un nouveau type d'agent, hors des catégories nobiliaires et politiques traditionnelles. Non seulement ces qualités permettent d'assurer une représentation positive du roi de France, la personnalité des agents répondant en tout point aux attentes et habits des princes protestants ; mais, par leur connaissance préalable du territoire impérial, ceux-ci comprennent parfaitement les enjeux complexes de l'Empire et peuvent servir efficacement les intérêts du roi de France.

Cette efficacité est enfin facilitée par leur appartenance préalable à la République des Lettres, laquelle a, par ailleurs, favorisé le développement des qualités précitées (vaste horizon culturel et linguistique, expérience de l'étranger...). Au-delà de leur activité érudite (traductions, éditions, publications propres), tous entretiennent une intense correspondance à travers l'Europe. Davantage qu'un diplomate lettré, c'est un humaniste bien informé, et disposant de points de contacts dans l'Empire, qui est ici recherché par la diplomatie française. Avant leur envoi dans l'Empire, tous

30 BnF, fr. 4122, fol. 53-54, Lingelsheim à Sainte-Catherine, 11 mars 1621.

31 Paul Lévy, *La langue allemande en France : pénétration et diffusion des origines à nos jours*, Paris, IAC, 1950, p. 87-88.

32 Canaye a étudié le droit à Heidelberg (Sylvio de Franceschi, « La diplomatie henricienne ... », *art. cit.*, p. 560), Bongars à Heidelberg, Marbourg et Strasbourg (Ruth Kohlendorfer-Fries, *Diplomatie und Gelehrtenrepublik...*, *op. cit.*, p. 21).

étaient déjà insérés dans un réseau épistolaire international et jouissaient d'une certaine proximité avec certains membres des sociétés protestantes rhénanes, à l'image de Canaye qui rencontre Joachim Camerarius au début des années 1570 lors de son passage par Francfort avant d'aller en Italie³³. De même, Sainte-Catherine correspond déjà en avril 1611, soit avant le début de sa résidence auprès de l'électeur palatin, avec Benjamin Buwinckhausen, conseiller du duc de Wurtemberg. Ce dernier surtout n'hésite pas à s'adresser à Sainte-Catherine comme son « beau et parfait amy »³⁴. Si la formule est nécessairement emphatique, elle n'en traduit pas moins le caractère complexe de ces correspondances caractéristiques de la République des Lettres au début du XVII^e siècle : amicales, mais aussi confessionnelles, érudites et politiques, sans que l'un ne prenne nécessairement le pas sur l'autre ou ne s'en dissocie clairement. Pour la diplomatie française néanmoins, la participation d'un nombre important de conseillers et membres influents des États protestants à ce réseau épistolaire informel et polycentrique constitue un atout indiscutable par l'accès privilégié à l'information que de semblables relations octroient. Leurs mentions dans la correspondance avec le pouvoir royal cependant demeurent ponctuelles. Sans la conservation exceptionnelle d'une partie de la correspondance personnelle des agents français³⁵, l'ampleur de leur insertion dans les sociétés impériales protestantes et plus largement l'intense activité épistolaire déployée n'auraient pu être devinées. Seuls les principaux conseillers politiques sont mentionnés, sans qu'il ne soit possible de déterminer la nature exacte de cette mention ou les modalités de collecte de l'information, amicales ou strictement diplomatiques. Si une porosité ascendante, de la République des Lettres à la structure diplomatique, semble s'opérer sur le plan informationnel³⁶, il conviendra de déterminer, par le croisement futur des informations contenues dans les correspondances diplomatiques et personnelles, l'existence d'autres formes de porosité, volontaires ou involontaires, au profit ou au détriment de la diplomatie française.

Un métier temporaire

Contrairement à leur activité continue, parallèle ou connexe, au sein de la République des Lettres, le service diplomatique s'inscrit dans une durée toute relative pour Bongars, Hotman et Sainte-Catherine et pose inévitablement la question d'une éventuelle professionnalisation. Par son intense activité épistolaire, l'ampleur de ses compétences et la durée de son service à l'étranger (plus de 25 ans), Bongars pourrait légitimement être considéré comme diplomate de métier. À cet égard, son

33 Béatrice Nicollier-de Weck, *Hubert Languet...*, *op. cit.*, p. 200.

34 BnF, fr. 4117, fol. 43, Buwinckhausen à Sainte-Catherine, 20 avril 1611.

35 Camille Desenclos, « Au-delà de toute diplomatie : la constitution de réseaux parallèles protestants et érudits entre France et Empire au début du XVII^e siècle », *Revue d'histoire du protestantisme*, 4 (2016), p. 533-536.

36 *Ibid.*, p. 543-546.

long plaidoyer en février 1610 pour obtenir congé, résume parfaitement, au-delà de son caractère singulier, sa conception du service du roi et de son parcours diplomatique :

Je me suis toujours cogné fort mal propre au service des grands princes. Aussy, Monsieur, ne m'y suis-je jamais ingeré. Je n'y suis point entré de propos deliberé. Les vents et les vagues de nos malheureuses guerres m'y ont porté comme en une fascheuse mer. J'ay désiré et tasché plusieurs fois de m'en retirer et l'ay sollicité mesmes apres la fureur de nos tempestes passées, voyant plusieurs personnes mieux faites à ce mestier que moy [...]. Mais n'ayant jamais cherché en servant le roy que le service du roy, j'ay sceu, Monsieur, qu'il m'estoit aucunement permis de suyvre la liberté de mon naturel. Le roy, ny vous, Monsieur, ne l'avez jamais trouvé mauvais³⁷.

Plutôt que diplomate de métier, Bongars paraît se considérer comme un serviteur du roi s'étant efforcé de réussir dans la condition qui lui a été attribuée en mettant à disposition, sur un temps long, ses compétences au service de son souverain. Bongars cependant n'évoque sa charge, mais un « mestier » dont il reprend l'acception large du début du XVII^e siècle, adaptée à la pratique diplomatique, entre art, habileté, savoir-faire et profession³⁸, tout en la précisant. L'association commune de la diplomatie à l'art de négocier demeure mais cette dernière tend désormais à s'inscrire dans un cadre d'exercice précis, le service du roi à l'étranger³⁹, associé à des compétences identifiées, spécifiques et partagées, sinon par une profession, par plusieurs serviteurs et sujets du roi. Pour autant, l'activité diplomatique n'est, en aucun cas, considérée comme exclusive et permanente ou comme une simple occupation. Ce sont autant ses compétences et talents particuliers que les besoins diplomatiques qui ont maintenu aussi longtemps Bongars dans l'Empire, faisant de lui ce qui se rapproche le plus, au début du XVII^e siècle, du diplomate de métier. Cette permanence dans l'exercice diplomatique demeure néanmoins rare, témoignant d'une conception non encore cloisonnée, ou entièrement spécialisée, du service du roi dans laquelle le service à l'étranger constitue souvent un préalable à l'obtention de charges plus prestigieuses. Canaye est ainsi nommé en 1594 président de la chambre de l'édit de Castres avant d'être envoyé, en 1601, après s'être converti au catholicisme, comme ambassadeur auprès de la République de Venise. À l'inverse, Sainte-Catherine, plus encore Hotman, sollicitent, sans succès, de nouvelles charges⁴⁰. Leur confession, le contexte de leur retour en France (après la conclusion des doubles mariages avec

37 BnF, fr. 15922, fol. 56, Bongars à Villeroy, 12 février 1610.

38 Le *Thresor de la langue françoise* (1606) définit le terme « mestier » en recourant aux termes latins « *ars* », « *artificium* » (p. 407), que l'on pourrait traduire comme : talent, savoir-faire, habileté, art et par extension ce à quoi s'applique le talent ou le savoir-faire, soit la profession, l'art ou la science (Félix Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934, p. 165).

39 Par là, Bongars mobilise également l'étymologie même du mot « mestier » (« *ministerium* ») : « fonction de serviteur, service, fonction ».

40 Les « carrières » diplomatiques ne sont encore la norme, 40 % des agents diplomatiques au début du XVII^e siècle n'exercent qu'une seule charge à l'étranger (Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubéry du Maurier (1566-1636)*, Genève, Droz, 2010, p. 54).

l'Espagne pour Hotman, pendant de nouvelles rebellions huguenotes pour Sainte-Catherine) et leur proximité avec certains conseillers impériaux, devenus *persona non grata* après 1620, ont inévitablement freiné leur maintien et progression au sein de l'appareil d'État⁴¹. Outre des missions ponctuelles dans les territoires scandinaves ou cantons helvétiques, seule l'ambassade auprès des Provinces-Unies peut désormais leur être confiée, tandis que les charges octroyées à des protestants sous Henri IV sont progressivement transférées à des catholiques. Sans pouvoir être considérée comme la reconnaissance de leurs premiers services, la résidence auprès des princes protestants constitue désormais une voie sans retour. En aucun cas, la présence d'agents protestants au sein de l'appareil diplomatique n'a été la traduction d'une quelconque sécularisation de celui-ci, mais davantage d'une mise en adéquation avec la politique étrangère

Hotman et Sainte-Catherine, pourtant véritables experts des territoires impériaux, ne sont pas sollicités par le pouvoir royal après leur retour en France, ne serait-ce que pour des avis ou des informations ponctuelles. Seul Sainte-Catherine continue à fournir pendant quelques mois les avis de Heidelberg avant de s'interrompre⁴². Si l'évolution de la politique étrangère française jointe à des suspicions de partialité, voire de tentatives de prise d'influence, à l'égard de Hotman⁴³, a motivé le refus du pouvoir royal de confier d'autres charges, politiques ou diplomatiques, à Hotman et Sainte-Catherine, la réaction des agents révèle une conception similaire de l'exercice diplomatique, non tant lié à un souverain qu'à la mise en œuvre, plus ou moins temporaire, de compétences et connaissances adaptées à une politique donnée. Sainte-Catherine sollicite régulièrement le secrétaire d'État des Affaires étrangères, mais également le roi de Suède et le duc de Wurtemberg. Bien que s'estimant trop âgé pour être envoyé de nouveau comme agent diplomatique dans l'Empire⁴⁴, il cherche à se maintenir au service d'un prince. Jamais cependant la nature exacte de ce service n'est mentionnée, au seul profit de l'« entretien » recherché par Sainte-Catherine⁴⁵. Ce dernier semble davantage en quête d'une charge d'informateur⁴⁶, plus conforme à son âge, suggérant en filigrane que la résidence diplomatique peut être considérée comme activité à temps plein, mais non nécessairement définitive selon une forme de mobilité dans le service. Au-delà de l'attachement non exclusif à un prince, les arguments employés par Sainte-Catherine révèlent toute l'ambiguïté de

41 *Ibid.*, p. 55-67.

42 Hormis quelques lettres, souvent non datées et sous forme de brouillons (BnF, fr. 4114 ; fr. 4121), aucune trace d'une correspondance entre Sainte-Catherine, après son retour en France, et le pouvoir royal n'a été retrouvée à ce jour. De même, aucune transmission d'informations au pouvoir royal n'est mentionnée dans ses autres correspondances.

43 Hotman est accusé de partialité dans l'exercice de sa charge par le duc de Neubourg (BnF, fr. 15926, fol. 92, Hotman à Puisieux, 26 avril 1614). Si cela ne constitue pas le motif officiel de son retour en France, cela y a, selon toute probabilité, grandement contribué. Voir Camille Desenclos, « Au-delà de toute diplomatie... », *art. cit.*, p. 548-551.

44 BnF, fr. 4114, fol. 199, Sainte-Catherine à Puisieux, 14 avril 1624.

45 BnF, fr. 4114, fol. 218, Sainte-Catherine à Puisieux, s.d..

46 Sainte-Catherine propose notamment d'informer le roi de Suède des affaires françaises en échange d'une pension (BnF, fr. 4114, fol. 216, Sainte-Catherine à La Gardie, s.d.).

sa conception de l'exercice diplomatique. Il s'agit pour lui de trouver une place mieux payée mais aussi plus stable. Le délicat équilibre entre profession et occupation demeure, sans que cela ne doive être considéré comme le résultat d'une quelconque confusion chez Sainte-Catherine. Être diplomate n'est pas encore un métier mais plus tout à fait une occupation, encore moins un « noble loisir ».

Davantage que des diplomates de métier, s'agit-il donc d'érudits devenus serviteurs du roi et dont les connaissances et compétences sont mises à profit, parfois accrues, lorsque le besoin s'en ressent, par la diplomatie française. Cette absence, volontairement entretenue, de structure diplomatique fixe fait naître une véritable spécificité, entre poursuite du modèle du diplomate lettré et pré-professionnalisation⁴⁷. Si le modèle du « diplomate savant » est souvent associé à Bongars, il ne retranscrit que partiellement la complexité des services et personnalités des agents français auprès des princes protestants de l'Empire. Certes, ce modèle n'est pas un pur produit de la diplomatie française mais de l'humanisme tardif. Bien que présent dans toute l'Europe, il ne devient pas la norme au sein de la diplomatie française. Quelles que soient les évolutions structurelles de la diplomatie européenne et de la République des Lettres favorisant l'émergence d'un « diplomate savant »⁴⁸, celui-ci demeure dépendant d'un territoire – les zones d'influence politique de la République des Lettres sont loin de recouvrir l'ensemble de l'Europe diplomatique – mais surtout d'une politique étrangère favorable, ou du moins prenant en compte, les princes protestants. Seule la conjonction de ces deux facteurs, jointe à la politisation de la République des Lettres, confère à ces diplomates savants une plus-value, par une efficacité accrue dans des territoires où la recomposition des pouvoirs paraît permanente, les conflits incessants et la structuration diplomatique délicate. La spécialisation de l'appareil diplomatique, par le recours à de semblables personnalités, est d'autant plus aisée que seules négociations de terrain et intenses missions d'information sont attendues d'eux, bien loin des traditionnelles missions de représentation du roi, pour lesquelles l'appartenance à la société de cour demeure indispensable, et que ces charges auprès de Cours réputées peu raffinées, impliquant voyages incessants, faibles gages et reconnaissance limitée, n'attirent guère les serviteurs

47 Bongars est régulièrement considéré comme l'archétype du diplomate savant dont l'idéal humaniste aurait favorisé une professionnalisation de la pratique politique (Hillard von Thiessen, « Diplomatie vom *type ancien...* », *art. cit.*, p. 495). Si l'arrière-plan humaniste a évidemment joué un rôle, la diplomatie française n'est pas un observateur passif de cette évolution mais un acteur à part entière comme en témoigne la spécialisation, bien que plus progressive, des fonctions inférieures tant dans la pratique diplomatique que dans certains territoires.

48 Ruth Kohldorfer-Fries, « Le réseau politico-savant... », *art. cit.*, p. 324 et p. 332. Ruth Kohldorfer-Fries minimise cependant la structuration de la diplomatie européenne. Si elle n'est pas encore professionnalisée, elle est désormais institutionnalisée sous sa forme permanente, en France comme dans d'autres États européens. Le modèle du diplomate savant ne supplée donc pas tant une absence de structuration qu'une volonté de limiter la structuration dans certains territoires.

habituels du roi à l'étranger.

Si au regard de l'efficacité attendue les fonctions des quatre agents dans l'Empire sont bien loin de l'occupation temporaire, elles n'en constituent pas moins un métier. À l'inverse, leur spécialisation nimbe leur activité diplomatique d'un véritable professionnalisme et les rapproche, autant que les circonstances le permettent, d'un diplomate, sinon de métier, du moins d'expérience. Répondant en tout point aux besoins contextuels et structurels de la diplomatie française, cette double appartenance, au service du roi et à la société européenne protestante, est recherchée et entretenue par la diplomatie française qui la juge idoine pour défendre et faire valoir les intérêts français auprès des princes protestants. À partir des années 1620 cependant, avec la déroute de l'Union évangélique, les territoires protestants rhénans ne présentent plus le même intérêt. Une présence permanente, quelle que soit sa forme, n'est plus nécessaire. Si leur durée limitée ne permet pas de parler de professionnalisation, les résidences auprès des princes protestants de l'Empire ont néanmoins offert un premier, bref, exemple de pré-spécialisation par la sélection de profils adaptés aux territoires concernés.